



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Visunet Duo Boite Par 12

SDS conformes au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), Annexe II - UE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 03.12.2014

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Visunet Duo Boite Par 12

N° article 003851

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits nettoyant pour écrans

Usages identifiés comme pertinents SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)
PROC10 Application au rouleau ou brossage
ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société ITW Spraytec
Adresse postale 5 bis, rue Retrou
Code postal 92600
Ville Asnières sur Seine
Pays France
Tél. +33(0)1.40.80.32.32
Fax +33(0)1.40.80.32.30
E-mail infofds@itwpc.com
Site Internet <http://www.jelt.fr>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Propriétés dangereuses de la substance/du mélange Le produit n'est pas classifié.
Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la

législation en vigueur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage DSD/DPD, commentaires Aucunes informations notées.
Autres informations d'étiquetage (CLP) Aucunes informations notées.

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé Le produit contient des solvants organiques.
Impact environnemental Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Nom du composant | Identification | Classification | Concentration |
|---------------------------------------|---|----------------|---------------|
| (2-méthoxyméthylethoxy)propanol | N° CAS: 34590-94-8 N° CE: 252-104-2 | | 5 - 15 % |
| Observations relatives aux composants | AQUA, PARFUM (D-Limonen) preservative: BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE . | | |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets différés Aucun effet connu à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI) Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec les yeux et le contact avec la peau prolongé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ramasser le produit et placer dans un récipient approprié pour ré-utilisation.

Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions

Voir sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

Conditions de conservation sécurisée

Température de stockage

Valeur: 0-35 °C

Stabilité au stockage

Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

| Nom du composant | Identification | Valeur | Année |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------------|-------|
| (2-méthoxyméthylethoxy)propanol | N° CAS: 34590-94-8 | 8 heures: 300 mg/m ³ ; H | 2011 |
| | N° CE: 252-104-2 | 8 heures: 50 ppm; H | |

DNEL / PNEC

Inventaire des mesures de gestion des risques humains

Données insuffisantes.

Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux

Données insuffisantes.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Protection des mains

Protection des mains non requise.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux

En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

Risques thermiques

Risques thermiques

Aucunes recommandations.

Autres informations

Autres informations

Aucunes recommandations.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide incolore.

Couleur

Incolore.

Odeur

Presque sans odeur.

pH (en tant que tel)

Valeur: ~ 8,0

| | |
|--|---|
| Commentaires, Point d'ébullition | Non déterminé. |
| Point d'éclair | Valeur: > 100 °C |
| Commentaires, Taux d'évaporation | Non déterminé. |
| Commentaires, Limite d'explosivité | Non déterminé. |
| Commentaires, Pression de vapeur | Non déterminé. |
| Densité | Valeur: ~ 1,0 g/ml |
| Description de la solubilité | Entièrement soluble dans l'eau. |
| Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau | Pas pertinent. |
| Commentaires, Combustion spontanée | Non déterminé. |
| Commentaires, Température de décomposition | Pas pertinent. |
| Commentaires, Viscosité | Pas pertinent. |
| Propriétés explosives | Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés oxydantes | Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants. |

9.2. Autres informations

Autres propriétés physiques et chimiques

| | |
|--------------|------------------------------|
| Commentaires | Aucunes informations notées. |
|--------------|------------------------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|--|
| Réactivité | Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit. |
|------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|-----------|--|
| Stabilité | Stable à température normale et l'emploi recommandé. |
|-----------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 10.4 et section 10.5. |
|--------------------------------------|------------------------------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Conditions à éviter | Aucunes recommandations. |
|---------------------|--------------------------|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------|----------------------|
| Matières à éviter | Aucune particulière. |
|-------------------|----------------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|--|
| Produits de décomposition dangereux | Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2). |
|-------------------------------------|--|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques :

| | |
|-------------------------------|---|
| Autres données toxicologiques | Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques. |
|-------------------------------|---|

Données toxicologiques des composants

| | |
|-----------|---|
| Composant | Aucune donnée disponible pour l(es) ingrédient(s). |
| DL50 oral | Valeur: - - Espèces d'animaux de laboratoire: - Durée: - Commentaires: - |

Autres informations concernant les risques de santé

| | |
|-------------|---|
| Généralités | Aucune information sur les effets néfastes dû à l'exposition. |
|-------------|---|

Effets aigus potentiels

| | |
|------------|--|
| Inhalation | Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête. |
|------------|--|

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec la peau | Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu. |
| Contact avec les yeux | Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux. |
| Ingestion | Peu probable du fait de l'emballage du produit. |

Symptômes d'exposition

| | |
|----------------------------|---------------------------------|
| Symptômes de surexposition | Aucun symptôme spécifique noté. |
|----------------------------|---------------------------------|

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|-------------------------|---|
| Aquatique, commentaires | Aucune donnée n'est disponible pour le produit. |
|-------------------------|---|

Données toxicologiques des composants

| | |
|-----------|--|
| Composant | Aucune donnée disponible pour l(es) ingrédient(s). |
|-----------|--|

| | |
|-------------------------|---|
| Aquatique, commentaires | - |
|-------------------------|---|

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est facilement biodégradable. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|------------------------------|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation. |
|------------------------------|---|

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|----------|--|
| Mobilité | Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau. |
|----------|--|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|--|--|
| Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique) | Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE. |
|--|--|

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Préciser les méthodes d'élimination appropriées | Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. |
|---|---|

| | |
|---------------------------------|-----|
| Produit classé déchet dangereux | Non |
|---------------------------------|-----|

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Emballage classé déchet dangereux | Non |
|-----------------------------------|-----|

| | |
|---------------------|---|
| Code de déchets CED | CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques |
|---------------------|---|

| | |
|---------------------|---|
| Autres informations | Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit. |
|---------------------|---|

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|--------------|---|
| Commentaires | Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID). |
|--------------|---|

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|----------|----------------|
| Remarque | Pas pertinent. |
|----------|----------------|

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------|----------------|
| Remarque | Pas pertinent. |
|----------|----------------|

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|----------|----------------|
| Remarque | Pas pertinent. |
|----------|----------------|

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|----------|----------------|
| Remarque | Pas pertinent. |
|----------|----------------|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune informations notées.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Missing language page:110, post:1684, language:8

Autres informations Aucune informations notées.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|-------------------------------|---|
| Directive CEE | Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. |
| Législation et réglementation | Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, 2007 avec modifications. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée Non

SECTION 16: Autres informations

| | |
|--|--|
| Conseils relatifs à la formation | Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité. |
| Informations ajoutées, supprimées ou modifiées | Nouvelle fiche de données de sécurité. |
| Version | 1 |